

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 999

23 avril 2008

SOMMAIRE

Advent Mango 1	47926	Lucriana	47940
Air Services Finances	47909	Luso Constructions (S. à r.l.)	47912
Androclès	47915	Lux Valentino S.A.	47946
Angel Lux III S.à r.l.	47906	Maxima S.A.	47907
Angel Lux I S.à r.l.	47906	Mazal Investments S.à r.l.	47914
Ariel Trading	47939	Méridel Holding	47918
ASK Investments S.A.	47942	Miron S.A.	47913
Benelux Port Holdings S.A.	47940	Moriah Holdings S.à r.l.	47915
Boventi I S.A.	47918	Mountain View S.A.	47915
BRGEOF France & Benelux Holding S.à r.l.	47927	Nacarat Design S.à r.l.	47931
BRGEOF Horizon Holding S.à r.l.	47927	Oxford Corporation S.à r.l.	47914
Brightstar Holdings & Investments S.A.	47927	P.C. Investments S.A.	47952
Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A.	47911	Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l.	47916
CitCor Franconia Erfurt S.à r.l.	47950	Regis France Salons SAS Luxembourg S.C.A.	47910
Compact Transport S.à r.l.	47908	Restaurant Tiang Xian S.à r.l.	47917
Corentin Holding S.A.	47929	Saipem Luxembourg S.A.	47911
Divina Holding S.A.	47914	SB Immo International S.A.	47922
Dockland Development S.A., SICAR	47906	Socoal Holding S.A.	47933
DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A.	47913	Sportfield International 1 S.à r.l.	47947
Enel Green Power International S.A.	47937	Sunital S.A.	47930
Euro-Planning & Consultants S.A.	47916	Tofev S.A.	47917
Finanziaria Regina S.A.	47910	Tomkins Automotive Company S.à r.l.	47921
Fincos S.A.	47907	Tomkins Overseas Funding S.à r.l.	47916
GADD & Cie Luxembourg SA	47912	Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l.	47914
Gasfin Investment S.A.	47934	TS Redigaffi Holdings S.à r.l.	47937
Hansecapital AG	47915	Valletta S.A.	47909
Horizon S.A.	47952	Xender Eurolink Holding S.A.	47926
K&D S.à r.l.	47934	Yellow Insurance S.A.	47908
LBREP III Annandale S.à r.l.	47924	Zaphyre S.A.	47930
		Zyxwa S.A.	47907

Angel Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 810.875,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.783.

Les comptes annuels au 8 novembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014003/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05319. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Angel Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 722.025,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.785.

Les comptes annuels pour la période du 8 novembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014004/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05321. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Dockland Development S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 131.573.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 février 2008 que celui-ci accepte la démission de Mr Bruno VANDERSCHULDEN de sa fonction d'administrateur en date du 18 octobre 2007.

Il est remplacé, à partir du 29 février 2008, par Mr Michael LANGE, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Ainsi de Conseil d'Administration se compose désormais de:

- Mr Janis LEIMANIS;
- Mr Gints BUKOVSKIS;
- Mr Michael LANGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Pour DOCKLAND DEVELOPMENT S.A., SICAR

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043703/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Zyxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.958.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier CONRARD en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043785/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Fincos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.565.

La société acte la démission de Monsieur BROLL de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008043782/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Maxima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8812 Bigonville, 4, route de Holtz.
R.C.S. Luxembourg B 92.553.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021577/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07494. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Yellow Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 55.729.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier CONRARD en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043786/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Compact Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.492.

Die Unterzeichnende:

- HINDELANG GMBH & CO KG, mit Sitz in D-91637 Wörnitz, Bastenauer Strasse 11, vertreten durch Herrn Rudolf Hindelang, Geschäftsmann, wohnhaft in D-91637 Wörnitz, Bastenauer Strasse 11, Rechtsnachfolgerin der HINDELANG OHG, gemäss Verschmelzungsvertrag vom 08/06/2000,

alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung «COMPACT TRANSPORT SARL» nimmt zur Kenntnis, dass die nachstehend abgeführte Veräusserung von Geschäftsanteilen am 20.12.2007 stattgefunden hat und erklärt hiermit ihr Einverständnis mit dieser Anteilsübertragung.

Die HINDELANG GMBH & CO KG, Inhaberin der 500 Geschäftsanteile, veräussert 500 Geschäftsanteile zu je 24,79 EUR Nominalwert an:

- HINDELANG Holding GmbH, mit Sitz in D-91637 Wörnitz, Bastenauer Strasse 11, vertreten durch Herrn Rudolf Hindelang, Geschäftsmann, wohnhaft in D-91637 Wörnitz, Bastenauer Strasse.

Aufgrund dieser Anteilsübertragung sind die 500 Geschäftsanteile, welche das integrale Stammkapital von EUR 12.394,67 der Compact Transport GmbH darstellen, wie folgt aufgeteilt:

	Anteile
- HINDELANG Holding GmbH	500
- TOTAL	500

Ansbach, den 20.12.2007.

HINDELANG GMBH & CO KG / HINDELANG Holding GmbH

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2008043844/510/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Valletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 111.017.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier CONRARD en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043849/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Air Services Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 8A, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 74.909.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 8 janvier 2008

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Michel MARBEHANT, domicilié à B-6790 AUBANGE, rue de la gendarmerie, 61, de son poste d'administrateur, de président du Conseil d'administration et d'Administrateur délégué avec effet rétroactif au 15 décembre 2007.

La démission de Madame Brigitte HOTTON, domicilié à B-6790 AUBANGE, rue de la gendarmerie, 61, de son poste d'administrateur avec effet rétroactif au 15 décembre 2007.

La démission de Monsieur Marcel HOTTON, domicilié à B-6790 AUBANGE, rue d'Athus, 13, de son poste d'administrateur avec effet rétroactif au 15 décembre 2007.

La démission de Monsieur Jean-François DENIS, domicilié à B-6791 ATHUS, rue du Prix Nobel, 19, de son poste d'administrateur avec effet rétroactif au 15 décembre 2007.

- La nomination de Madame Madeleine MEIS, domiciliée à L-9647 DONCOLS, Duerfstrooss, 96, aux postes d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet rétroactif au 15 décembre 2007.

La nomination de la société anonyme ADAMAS SA, avec siège social à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7-11, au poste d'administrateur avec effet rétroactif au 15 décembre 2007.

La nomination de la société anonyme PAT HOLDING, avec siège social à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7-11, au poste d'administrateur avec effet rétroactif au 15 décembre 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044535/1004/28.

Enregistré à Diekirch, le 14 mars 2008, réf. DSO-CO00119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080048265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Finanziaria Regina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.876.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Finanziaria Regina S.A. s'est tenue à Luxembourg le 13 mars 2008 que:

- Le mandat des administrateurs Paolo Nodari, Pierre Thielen et Marco Sterzi, ainsi que des commissaires aux comptes Francesca Docchio, Oreste Severgnini et Carlo Severgnini est arrivé à échéance.

- L'assemblée générale a décidé de nommer un nouveau conseil d'administration et commissaires aux comptes composés comme suit avec mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Administrateurs:

Monsieur Pol THIELEN, avocat, demeurant à Luxembourg, L-2213, 21, rue de Nassau

Monsieur Pierre THIELEN, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, L-2213, 21, rue de Nassau

Monsieur Marco STERZI, conseil économique, demeurant à Luxembourg, L-2227, 18, avenue de la Porte Neuve

Commissaires aux comptes:

Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant à Luxembourg, L-2227, 18, avenue de la Porte Neuve

Monsieur Julien NICAUD, employé privé, demeurant Luxembourg, L-2227, 18, avenue de la Porte Neuve

Mademoiselle Francesca DOCCHIO, employée privée, demeurant à Luxembourg, L-2227, 18, avenue de la Porte Neuve

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Marco STERZI

Administrateur

Référence de publication: 2008044557/1142/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Regis France Salons SAS Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.868.345,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.351.

EXTRAIT

Par résolutions écrites prises par les actionnaires de la Société le 30 janvier 2008, il a été décidé:

- de prendre acte des démissions au 31 janvier 2008 de Monsieur Laurent Olive, résidant au 94, rue Paul-Vaillant Couturier, 92300 Levallois, France, et de Monsieur Jean-Christophe Terlier, résidant au 5, rue de la Grille, 78112 Fourqueux, France, de leur fonction de membres du conseil de surveillance de la Société; et

- de nommer en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 31 janvier 2008, Monsieur Marc Aublet, résidant au 28, avenue Junot, 75008 Paris, France, et Monsieur Daniel Gagnor, résidant au 50, rue de Vincelles, 77470 Boutigny, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 mars 2008.

Regis France Salons SAS Luxembourg S.C.A.

Regis France Salons SAS

Associé commandité gérant

Saint Algue France

M. Yvon Provost

Représentant legal

Référence de publication: 2008044562/2134/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 61.700.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 6 mars 2008

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Yves MERTZ, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Céline STEIN, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Chantai ASSELINEAU, administrateur, demeurant au 68, bd Bourdon, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société:

- GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2008044565/636/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 65.133.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 février 2008

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Giuseppe STANI, en sa qualité d'Administrateur de groupe A et Président du Conseil d'Administration.
2. Le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration est désormais fixé à trois membres.
3. L'Assemblée a décidé d'élire Monsieur Giancarlo DENEGRI, en sa qualité d'Administrateur du groupe A, élisant domicile à Milano, Via Commenda, 20, en qualité Président de Conseil d'Administration de la société SAIPEM (Luxembourg) S.A.

Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Le conseil d'administration sera dès lors et dorénavant composé comme suit:

- Giancarlo DENEGRI Administrateur A et Président du Conseil d'Administration
- Daniele ROSSI Administrateur A
- Pascal WISCOUR-CONTER Administrateurs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SAIPEM LUXEMBOURG S.A.
Signatures
Les membres du bureau

Référence de publication: 2008044602/1066/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Luso Constructions (S. à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, 138, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 89.885.

Extrait de la convention de cession de parts sociales du 18 mars 2008

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 18 mars 2008, que:

Monsieur Pedro Da Silva, demeurant à L-4247 ESCH-LALLANGE, rue de Mondercange, 138, a cédé 100 parts sociales sur les 100 qu'il détenait dans la société LUSO CONSTRUCTIONS SARL à Monsieur Luc Severens, demeurant à L-4831 RODANGE, route de Longwy, 174.

Par conséquent, à compter du 18 mars 2008, la répartition du capital social de la société LUSO CONSTRUCTIONS S.A.R.L. est la suivante:

	Parts sociales
Monsieur Luc Severens:	100
	<hr/> 100

Pour extrait conforme

Pour LUSO CONSTRUCTIONS (S.A.R.L.)

VO CONSULTING LUX S.A.

rue Haute, 8, L-4963 CLEMENCY

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008044536/1427/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

GADD & Cie Luxembourg SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.552.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société le 29 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 29 février 2008 que Madame Birgitta Thonning, Portfolio Manager, née le 5 septembre 1954 à Vasteras (Suède) et demeurant à L-1919 Luxembourg, 1, rue Laurent, et Monsieur Olaf Lahaije, Portfolio Manager, né le 29 juillet 1971 à Maastricht (Pays-Bas) et demeurant à L-1265 Luxembourg, 9a, rue Pépin Le Bref, ont été nommés délégués à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée.

Lors de cette réunion du Conseil d'administration, Monsieur Cristofer Gelli, né le 18 septembre 1956 à Stockholm (Suède) et demeurant à CH-1212 Grand Lancy (Suisse), 27, Chemin des Tuileries a été nommé président du conseil d'administration de la Société avec effet au 29 février 2008 et pour la durée de son mandat d'administrateur, expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société que la société à responsabilité limitée KPMG Audit, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, enregistrée sous le numéro B 103.590 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société à compter du 29 février 2008 pour la durée d'un an.

Pour publication et réquisition

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008044931/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 52.634.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 24 décembre 2007

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société DTZ WINSSINGER TIE LEUNG (LUXEMBOURG) S.A., réunie au siège social, en date du 24/12/2007, a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Constatation du changement de la dénomination sociale du commissaire aux comptes:

* Fiduciaire REUTER & HUBERTY S.à.r.l. en Fiduciaire FRH S.à.r.l., en date du 07/12/2006.

- Nomination de la Fiduciaire FRH S.à.r.l. ayant son siège social L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 58.155, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Howald, le 24/12/2007.

Pour extrait conforme

Le bureau

Mr Jean-Pierre Lequeux / Mr Keith Stockdale / Mr Benoit Forgeur

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

S.A. DTZ PARTNERS

ADM. DELEGUE

SPRL Benoît FORGEUR

Benoît FORGEUR

GERANT

Référence de publication: 2008044954/578/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier CONRARD en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.03.2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL

Administrateur

Référence de publication: 2008043847/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Oxford Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 100.942.

Le contrat de domiciliation conclu le 7 juillet 2004 entre Oxford Corporation S.à r.l. (la société) et Citco (Luxembourg) S.A. a été résilié avec effet au 8 janvier 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2008.
Citco (Luxembourg) SA
Signatures

Référence de publication: 2008044884/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 133.640.

Le contrat de domiciliation conclu le 22 octobre 2007 entre Trafalgar/REIT Daian Holdings S.à r.l. (la société) et Citco (Luxembourg) S.A. a été résilié avec effet au 5 février 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2008.
Citco (Luxembourg) SA
Signatures

Référence de publication: 2008044888/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Divina Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.079.

Il résulte d'une notification faite à la société en date du 09 janvier 2008 que le domiciliataire a dénoncé le siège de la société au 74, rue de Merl, L-2146 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.03.08.

Signature.

Référence de publication: 2008044898/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Mazal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 104.428.

Le contrat de domiciliation conclu le 2 novembre 2004 entre Mazal Investments S.à r.l. (la société) et Citco (Luxembourg) S.A. a été résilié avec effet au 8 janvier 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2008.

Citco (Luxembourg) SA
Signatures

Référence de publication: 2008044871/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Androclès, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 84.323.

Le contrat de domiciliation conclu le 30 décembre 2005 entre Androclès S.à r.l. (la société) et Citco (Luxembourg) S.A. a été résilié avec effet au 8 janvier 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2008.
Citco (Luxembourg) SA
Signatures

Référence de publication: 2008044875/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Moriah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 104.427.

Avis de résiliation d'une convention de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu en novembre 2004 entre Moriah Holdings S.à r.l. (la société) et Citco (Luxembourg) S.A. a été résilié avec effet au 8 janvier 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2008.
Citco (Luxembourg) SA
Signatures

Référence de publication: 2008044880/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Mountain View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 101.624.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 01.04.08.

Signature.

Référence de publication: 2008045108/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04448. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Hansecapital AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 86.275.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045283/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02737. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 132.437.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51237 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008045262/211/11.

(080049367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Tomkins Overseas Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 86.643.

Le bilan au 29 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2008.

ATOZ
Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2008045261/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08519. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Euro-Planning & Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 106.123.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2004 que:

1 - Monsieur Georg THÖNNES, employé privé, demeurant à B- 4770 AMEL/BORN.

et

Monsieur Johannes THÖNNES, employé privé, demeurant à B- 4770 AMEL/BORN.

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2007.

2 - Monsieur Guy MULLER, maître en sciences économiques, demeurant à L- 8020 STRASSEN a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2007.

3 - Monsieur Georg THÖNNES, employé privé, demeurant à B- 4770 AMEL/BORN a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 16 avril 2004.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008045296/2602/27.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} avril 2008, réf. DSO-CP00004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Tofev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 118.217.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier CONRARD en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043848/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Restaurant Tiang Xian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.564.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Wangqian Dai, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 16 janvier 1980 (Matricule 1980 0116 093), demeurant à L-4732 Pétange, 16, rue de l'Eglise,

2.- Madame Hong Xia, sans état particulier, née à Zhejiang, Chine, le 14 mai 1974 (Matricule 1974 0514 507), demeurant à L-4732 Pétange, 16, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée RESTAURANT TIANG XIAN S.à.r.l. avec siège social à L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mai 2006;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 1434 en date du 26 juillet 2006;

que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1^{er} janvier 2007;

que les associés ont décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'ils se déclarent investis de tout l'actif de la société, dont ils déclarent être les bénéficiaires économiques réels;

qu'à leur connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'ils s'engagent expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de Monsieur et Madame Dai-Xia, à L-4732 Pétange, 16, rue de l'Eglise.

47918

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elle ont signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: W. Dai, H. Xia, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2008. Relation: EAC/2008/1378. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 6 février 2008.

R. Schuman.

Référence de publication: 2008026882/237/41.

(080026567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Méridel Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONS MANGEN
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008044110/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06734. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Boventi I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.951.

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOVENTI I S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2007 à la suite de la scission de la société préexistante BOVENTI S.A. par la création de deux sociétés nouvelles BOVENTI I S.A. et BOVENTI II S.A..

L'assemblée est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie DOSSMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Maria SUSCA RADOGNA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve et Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219, Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Monsieur le président expose que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Création de deux catégories d'administrateurs et définition de leurs pouvoirs
- 2) Modification des articles 6, 7 et 9 des statuts sociaux.

- 3) Acceptation de la démission d'un administrateur.
- 4) Nomination d'un administrateur de catégorie A.
- 5) Classification des administrateurs.
- 6) Confirmation des pouvoirs de l'administrateur A nouvellement nommé.

Première résolution

Il est décidé de modifier la composition du conseil par la création de deux catégories d'administrateurs qui sont appelés pour faire partie soit de la catégorie "A" soit de la catégorie "B". Leurs pouvoirs respectifs sont indiqués comme il est disposé ci-après.

Dans un même ordre d'idées les articles 6,7 et 9 des statuts sont adaptés à la présente résolution.

Deuxième résolution

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Premier alinéa: "La Société est administrée par un conseil qui doit en toutes circonstances être composé de trois membres en moins, sauf pour le cas où la Société est devenue unipersonnelle. En ce dernier cas l'assemblée générale des actionnaires décide souverainement. En toutes autres circonstances les administrateurs sont répartis en deux catégories dénommées "A" et "B". L'assemblée générale des actionnaires peut décider discrétionnairement que le conseil d'administration soit uniquement composé d'administrateurs d'une seule catégorie."

Deuxième alinéa: "Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président. Pour le cas où un administrateur délégué est nommé celui-ci est d'office président du conseil."

Troisième alinéa: "Si par suite de démission, décès ou toute autre cause un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement en nommant un administrateur de la même catégorie que celle où le poste est devenu vacant. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive."

Les cinq derniers alinéas de l'article 6, nouvellement numérotés 4 à 8, restent inchangés.

L'article 7 des statuts est modifié comme suit:

Le premier alinéa reste inchangé.

Le deuxième alinéa reste inchangé en sa première phrase, et est complété comme suit:

"L'administrateur délégué avec pouvoirs de signature individuelle est nommé par le conseil parmi un des administrateurs de la catégorie "A"."

Troisième alinéa: "La Société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur "A" et d'un administrateur "B", soit par la signature unique de celui des administrateurs de catégorie "A" qui est appelé aux fonctions d'administrateur délégué."

L'alinéa quatre reste inchangé.

Alinéa cinq: "La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un administrateur "A" ainsi que l'attribution de pouvoirs spéciaux à un membre du conseil impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

L'article 9 des statuts est modifié comme suit:

Le premier alinéa reste inchangé.

Deuxième alinéa: "Le conseil peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents, représentés, participent à distance ou par voie de résolutions circulaires, mais ce à la condition qu'au moins un membre de chaque catégorie participe."

Troisième alinéa: "Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues, de l'une au de l'autre catégorie. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois."

Les alinéas 4 et 5 restent inchangés.

L'alinéa 6 reste inchangé en ses deux premières phrases, la troisième phrase étant complétée comme suit. "Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs, composée comme il est prévu à l'article 9 deuxième alinéa, a émis un vote favorable.

Troisième résolution

L'assemblée constate que l'administrateur Nicolas SCHAEFFER a présenté sa démission comme membre du conseil. L'assemblée accepte cette démission. Le vote relatif à la décharge de cet administrateur interviendra au cours de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à se prononcer sur les comptes relatifs à la période pendant laquelle il était encore en fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée élit aux fonctions d'administrateur de catégorie "A" le Dr. Fausto ORTELLI, président de S.C.A. SA, 2, via Soave à Lugano. Les fonctions lui sont attribuées pour se terminer à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013 qui sera convoquée pour approuver les comptes sociaux de l'année se clôturant au 31 décembre 2012.

Cinquième résolution

Les membres du conseil d'administration sont répartis comme suit aux deux catégories:
catégorie "A"; le Dr. Fausto ORTELLI, demeurant à Lugano;
catégorie "B", Monsieur Claude GEIBEN et Madame Gabriele SCHNEIDER, les deux ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg.

Sixième résolution

Tous les pouvoirs prévus à l'article 7, troisième alinéa, modifié comme il est décidé ci-avant, sont attribués à l'administrateur "A" Dr Fausto ORTELLI, dès son élection aux fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué qui fait l'objet des résolutions du conseil d'administration qui se tiendra en ce même jour, dès après la clôture de la présente assemblée générale extraordinaire, c.à d. que le Dr Fausto ORTELLI est investi du pouvoir de la signature individuelle pour toutes les affaires de gestion courante et journalière, y compris la signature bancaire individuelle par rapport aux comptes ouverts par décision du conseil d'administration, étant entendu que tous les administrateurs de la catégorie "B" sont nantis du droit de signature conjointe avec l'administrateur de la catégorie "A".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix-huit heures quinze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Réunion du conseil d'administration

Et immédiatement après la clôture de l'assemblée générale extraordinaire et par devant le notaire instrumentant, s'est réuni le conseil d'administration de la société BOVENTI I S.A. où étaient présents les administrateurs "B" Monsieur Claude GEIBEN et Madame Gabriele SCHNEIDER, l'administrateur "A" Dr Fausto ORTELLI étant dûment représenté par

Monsieur Claude GEIBEN en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Lugano en date du 12 février 2008 qui est ici annexée pour être enregistrée avec les présentes.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Nomination d'un président et d'un vice-président du conseil d'administration.
- 2) Nomination d'un administrateur délégué et confirmation de ses pouvoirs.

Tous les administrateurs déclarent renoncer à un convocation particulière et préalable, confirmant avoir reçu une connaissance préalable.

Le conseil d'administration a ensuite pris les résolutions suivantes, chaque fois par un vote unanime et chaque fois à l'unanimité.

Première résolution

Il est décidé, en vertu des statuts modifiés de la Société, que l'administrateur "A" le Dr Fausto ORTELLI est nommé président du conseil d'administration et que l'administrateur "B" Monsieur Claude GEIBEN est nommé vice-président.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de nommer le Dr Fausto ORTELLI aux fonctions d'administrateur délégué, lui conférant et confirmant tous les pouvoirs de signature individuelle pour toutes les affaires de la gestion courante et journalière, y compris la signature bancaire individuelle pour tous les comptes ouverts par le conseil d'administration.

Il reste entendu que tous les administrateurs "B" sont nantis du droit de signature conjointe avec le prédit administrateur "A".

En foi de quoi les administrateurs présents et l'administrateur représenté ont signé par devant moi notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal a été clôturé à dix-huit heures trente.

Signé: C. Geiben, M. Dossmann, M. Susca Radogna, G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2008, LAC/2008/8756. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008044833/5770/136.

(080048999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.665.

—
In the year two thousand and eight, on the seventeenth of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Investments Company S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company under number B 115.563, here represented by Mr Jérémie Schaeffer employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Automotive Company S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.565, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 14, 2006, published in the Mémorial C, n ° 1254 of June 29, 2006, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 26, 2007, published in the Mémorial C, n ° 2612 of November 15, 2007.

II. The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the seventeenth of March of each year, the accounting year having started on the third of October 2007 closing on the seventeenth of March 2008.

III. The sole shareholder resolved to restate article 15 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the eighteenth of March of each year and ends on the seventeenth of March of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present meeting are estimated at thousand Euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.563,

ici représentée par Monsieur Jérémie Schaeffer, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Automotive Company S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.565, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1254 du 29 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2007 publié au Mémorial C n ° 2612 du 15 novembre 2007.

II. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au dix-sept mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le trois octobre 2007 clôturera le dix-sept mars 2008.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-huit mars de chaque année et se termine le dix-sept mars de l'année suivante".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHAEFFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mars 2008, Relation LAC/2008/11650. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008044807/211/82.

(080048843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

SB Immo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 126.258.

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "SB IMMO INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 126.258

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C n ° 1089 du 7 juin 2007, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C n ° 79 du 11 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur François BOURGON, administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Pierre SADDI, employé, demeurant à Luxembourg,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François BOURGON, administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg,

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg,

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder."

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution Unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue et ce avec effet au 1^{er} février 2008,

Suite à la présente résolution, elle décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg,

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder."

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. BOURGON, J.P. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg actes civils le 29 février 2008, LAC/2008/8906. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008044842/208/80.

(080048928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

LBREP III Annandale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.052.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 127.959,

here represented by Ms Magdalena Balocova, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 17th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of LBREP III ANNANDALE S.à r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 128.052, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 8th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 11th, 2007, n° 1415.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

IV. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Robert Shaw as Category B Manager of the Company and Mrs Sophie Van Oosterom as Category B Manager of the Company, with immediate effect, and to grant them the discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period Mr. Michael Tsoulies, born on April 30th, 1961 in Massachusetts (USA), with professional address at 25 Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom, as Category B Manager of the Company with immediate effect.

VI. The sole shareholder resolves to acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr Michael Tsoulies, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately EUR 800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par Mademoiselle Magdalena Balocova, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination LBREP III ANNANDALE S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.052, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juillet 2007, n ° 1415.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

IV. L'associé unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Robert Shaw de son poste de gérant de catégorie B de la Société et de Madame Sophie Van Oosterom de son poste de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, et décide de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

V. L'associé unique décide de nommer Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (USA), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, London E14 5LE, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. Suite à tous ces changements et nomination, l'associé unique décide que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael Tsoulies, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Balocova, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41718. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008016718/211/115.

(080014117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Advent Mango 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 335.313,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.783.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 25 octobre 2007

1.) Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B de la société pour une période à durée indéterminée (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, gérant B, démissionnaire).

2.) Le nombre de gérants B est passé de deux à trois.

3.) Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B de la société pour une période à durée indéterminée.

Pour ADVENT MANGO 1 LUXEMBOURG S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027925/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

Xender Eurolink Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.886.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier CONRARD en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Salvatore DESIDERIO / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043787/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Brightstar Holdings & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 34.242.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2008

Les actionnaires de la société BRIGHTSTAR HOLDINGS & INVESTMENTS S.A. Société anonyme ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de M. KUSKE Hans-Martin, né le 12.12.1939 à Jena (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon dans sa fonction d'administrateur et décide de nommer pour une durée de six ans comme administrateur remplaçant M. DE CILLIA Roland, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008043700/510/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**BRGREOF Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRGREOF France & Benelux Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 130.327.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) A S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.164, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Julia HOLM, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 10 January 2008, and

- "BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) B S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.326, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Julia HOLM, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 10 January 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the partners of "BRGREOF France & Benelux Holding S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.327, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 11 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 September 2007 (number 19791, page 94985) (the "Mémorial C"), and whose articles of association have never been amended yet.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The partners decide to change the Company's name from "BRGREOF France & Benelux Holding S.à r.l." into "BRGREOF Horizon Holding S.à r.l." and subsequently to amend article 4 of the Company's articles of incorporation that shall be read as follows:

Art. 4. "The company will assume the name of "BRGREOF Horizon Holding S.à r.l."."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- "BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) A S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.164, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Julia HOLM, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé données en date du 10 janvier 2008, et

- "BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) B S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.326, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Julia HOLM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé données en date du 10 janvier 2008.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "BRGREOF France & Benelux Holding S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.327, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2007 (numéro 19791, page 94985).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter résolution unique suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "BRGREOF France & Benelux Holding S.à r.l." en "BRGREOF Horizon Holding S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

Art. 4. « La Société prend la dénomination de «BRGREOF Horizon Holding S.à r.l.»»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HOLM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 janvier 2008. Relation: EAC/2008/689. — Reçu douze Euros (12.- EUR) euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008043513/239/88.

(080047489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Corentin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.828.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CORENTIN HOLDING S.A." (la "Société"), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102.828, issue d'un acte de scission reçu par le notaire soussigné, en date du 14 août 2004, lequel acte d'approbation de scission a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1153 du 15 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia RUBEO-LISA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DÉCIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

"EUROTIME S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 56.177).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, F. MIGNON, P. RUBEO-LISA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2008. Relation: EAC/2008/3616. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 MARS 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008043126/239/62.

(080046543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Zaphyre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.808.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043655/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Sunital S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.393.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 31 décembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 04 janvier 2008, LAC/2008/595, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 04 février 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008044128/211/22.

(080048296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Nacarat Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 2, rue Siggy vu Letzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 137.363.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Maître Brigitte POCHON, avocat à la Cour, demeurant au 2, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;

2.- Monsieur Philippe VIOLIER, directeur de sociétés, demeurant au 142-144, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Objet - raison sociale - durée - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations commerciales et de conseil se rapportant aux activités de négoce, d'importation et d'exportation de biens mobiliers, ainsi que tous produits, services et biens d'équipement s'y rapportant. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une des activités spécifiées. La prise en location, l'acquisition et l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut aussi acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "NACARAT DESIGN S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1'250.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19.- Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants ont souscrit aux dix (10) parts sociales et les ont libérées comme suit

1.- Maître Brigitte POCHON, prénommée, neuf parts sociales	9
2.- Monsieur Philippe VIOLIER, prénommé, une part sociale	<u>1</u>
TOTAL: DIX PARTS SOCIALES	10

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 2, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe VIOLIER, directeur de sociétés, né à Paris (France), le 23 février 1959, demeurant au 142-144, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. POCHON, P. VIOLIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2008. Relation: EAC/2008/4006. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044076/239/136.

(080048333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Socoal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.883.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat. Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Salvatore DESIDERIO / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043875/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

K&D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 103.563.

L'an deux mil huit, le dix-sept mars;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Delphine MIGNOT, coiffeuse, née à Fleury-Mérogis (France), le 10 novembre 1975 (No. Matricule 19751110327), épouse de Monsieur Djilali KADDOUR BENABAD, demeurant ensemble à L-4138 ESCH/ALZETTE, 4, place de l'Hôtel de Ville.

Laquelle comparante déclare qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «K&D Sàrl» (Matricule N ° . 20042420795) avec siège social à L-4818 RODANGE, 9, avenue du Dr Gaasch; inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 103.563;

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 18 octobre 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 62.642;

Laquelle comparante s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Rodange à L-4121 ESCH/ALZETTE, 4, Place de l'Hôtel de Ville;

Deuxième et dernière résolution

Suite au prédit transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des Statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de SIX CENT VINGT EURO (EURO 620.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mignot, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 20 mars 2008, Relation: EAC/2008/3901. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 27 mars 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008043556/209/38.

(080047498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Gasfin Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.366.

STATUTS

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois "GASFIN S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 116.145;

2. La société anonyme de droit suisse "COFININCO S.A.", ayant son siège social à Genève (Suisse), 2, Place du Port; toutes les deux ici représentées par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles resteront annexées au présent acte.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "GASFIN INVESTMENT S.A."

Le siège social est fixé à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 130.000,- (cent trente mille Euros), divisé en 13.000 (treize mille) actions de valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléfax ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, téléfax ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 21 mai à 14 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) GASFIN S.A.	7.280 actions
2) COFININCO S.A.	<u>5.720 actions</u>
Total:	13.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 130.000,- (cent trente mille Euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois le 21 mai 2009.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Vladimir PUKLAVEC, Directeur, demeurant à D-53227 Bonn (Allemagne), 67, Fosterbacher Strasse;

- Monsieur Davor GRCEVICH, Directeur, demeurant à 10000 Zagreb (Croatia), 2, Drenovacka;

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3) Est appelé à la fonction d'Administrateur-Délégué:

Monsieur Vladimir PUKLAVEC, préqualifié, lequel pourra engager la société par sa seule signature.

4) Est appelé à la fonction de commissaire:

VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

5) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

6) Le siège social est fixé au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008, Relation: LAC/2008/10980. - Reçu à 0,5 %: six cent cinquante euros (650 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008044087/211/124.

(080048413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Enel Green Power International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enel Green Power International S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2008044145/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08149. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

TS Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.271.175,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.267.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117.194,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on January 28th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "TS Redigaffi Holdings S.à r.l.", having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies, section B, under number 130.267, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary enacted on July 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1968, dated September 13th, 2007, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned Notary enacted on July 13th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2035, dated September 19th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of ten million two hundred fifty-eight thousand six hundred and seventy-five Euro (€ 10,258,675.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to ten million two hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five

Euro (€ 10,271,175.-) by creation and issue of four hundred ten thousand three hundred and forty-seven (410,347) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the four hundred ten thousand three hundred and forty-seven (410,347) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of ten million two hundred fifty-eight thousand six hundred and seventy-nine Euro (€ 10,258,679.-) by cash.

The amount of ten million two hundred fifty-eight thousand six hundred and seventy-nine Euro (€ 10,258,679.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution in the amount of four Euro (€ 4.-) to the legal reserve of the Company.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at ten million two hundred seventy-one thousand one hundred seventy-five Euro (€ 10,271,175.-) represented by four hundred ten thousand eight hundred forty-seven (410,847) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

VII. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 34-38 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

VIII. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately fifty-three thousand Euro (€ 53,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.194,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 28 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "TS Redigaffi Holdings S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.267, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1968 en date du 13 septembre 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné, reçu en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2035 en date du 19 septembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-quinze Euro (€ 10.258.675.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500.-) à dix millions deux cent soixante et onze mille cent soixante-quinze Euro (€ 10.271.175.-) par la création et l'émission de quatre cent dix mille trois cent quarante-sept (410.347) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux quatre cent dix mille trois cent quarante-sept (410.347) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de dix millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-quinze Euro (€ 10.258.675,-) par apport en numéraire d'un montant de dix millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix-neuf Euro (€ 10.258.679,-).

Un montant de dix millions deux cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix-neuf Euro (€ 10.258.679,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de quatre Euro (€ 4,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions deux cent soixante et onze mille cent soixante-quinze Euro (€ 10.271.175,-) représenté par quatre cent dix mille huit cent quarante-sept (410.847) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune."

VII. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

VIII. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-trois mille Euro (€ 53.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. TOUTAIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4797. - Reçu cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-treize euros et quarante cents (51.293,40. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008044143/211/124.

(080048561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Ariel Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1944 Luxembourg, 4, rue Franz Liszt.

R.C.S. Luxembourg B 118.773.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 28 novembre 2007 à 16 heures à Luxembourg

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs suivants:

- Madame Patricia Maria MAVEAU demeurant 4, rue Frantz Liszt L-1944 Luxembourg, née le 30 avril 1962

- Madame Christiane J. STAAK demeurant 159, Millewee L-2155 Luxembourg, née le 27 mars 1952

L'assemblée décide de nommer jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2010 les administrateurs suivants:

- Monsieur Yves DE SMEDT demeurant 3, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, né le 14 juin 1966

- Monsieur Serge Paul Alphonse HUYGHEBAERT demeurant 3, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, né le 23 août 1963

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008044526/6709/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Benelux Port Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 762.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

—
EXTRAIT

Monsieur Walter Symons été nommé au poste de représentant permanent de la société Symons Management Consultancy BVBA par une décision du conseil de gérance de cette société afin de la représenter dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la société Benelux Port Holdings S.A. avec effet au 15 octobre 2007.

Monsieur Marcel Genadry été nommé au poste de représentant permanent de la société Geficorp SPRL par une décision du conseil de gérance de cette société afin de la représenter dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la société Benelux Port Holdings S.A. avec effet au 15 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour Benelux Port Holdings S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008044524/8714/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00437. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Lucriana, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8546 Hostert, 15, rue de la Cité.

R.C.S. Luxembourg B 137.373.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix sept mars

Par-devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange

A COMPARU:

Madame OLIVEIRA DA CRUZ SOARES Paula Cristina, épouse RIBEIRO TEIXEIRA, indépendante, née le 28 mai 1972 à Gandomar (P) demeurant au 15, rue de la Cité L-8546 Hostert,

ici représentée sur base d'une procuration donnée à Monsieur Paul Diederich demeurant à Hagen et annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles électroménagers et audiovisuels.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

Art. 3. La société prend la dénomination de «LUCRIANA» Sàrl.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hostert. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites par l'associée unique Madame OLIVEIRA DA CRUZ SOARES Paula Cristina, épouse RIBEIRO TEIXEIRA, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associée unique a pris la décision suivante:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame OLIVEIRA DA CRUZ SOARES Paula Cristina, préqualifiée, laquelle peut engager la société par sa seule signature.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée au 15, rue de la Cité L - 8546 Hostert.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 mars 2008, Relation: EAC/2008/3981. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

12.500.- à 0,5% = 62,50.-.

Le Releveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 mars 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008044235/207/87.

(080048515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

ASK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 99.111.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Ask Investments S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 99.111), (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 12, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 364 of April 2, 2004, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on June 4, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2443 of October 27, 2007.

The meeting is presided over by Mr Pierre-Yves CHAMPAGNON, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ariette SIEBENALER, private employee, residing in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mrs Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the FOUR HUNDRED AND TWENTY (420) A Ordinary Shares, and all the THREE HUNDRED AND THIRTY (330) B Ordinary Shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of article 6, 1^{er} paragraph, of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") so that it reads as follows:

1.1 "The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The directors shall be divided into Class A and Class B directors. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders".

2. Insertion of a new paragraph between the current 2nd and 3rd paragraphs of article 7 of the Articles, reading as follows:

2.1 "Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

3. Insertion of a new paragraph following the current paragraph 4 of article 7 of the Articles, reading as follows:

3.1 "Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolution shall be the date of the last signature."

4. Amendment of current article 7 paragraph 3 of the Articles so that it reads as follows:

4.1 "The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members, including at least one Class A and one Class B director, are present or represented by a proxy between directors, which may be given by letter,

telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote."

5. Amendment of article 9 of the Articles so that it reads as follows:

5.1 "Towards third parties the corporation shall be, in all circumstances, bound by the joint signature of a Class A director together with the signature of a Class B director or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to article 10 hereof.

6. Change of the date of the annual general meeting to the first Wednesday in the month of June each year at 10.00 a.m. and subsequent amendment of the Articles.

7. As a consequence of the above-mentioned 1. resolution, to divide the current Directors into class A and class B Directors as follows:

7.1 Class A Directors:

7.1.1 Mr Maurycy Kuhn, residing at Barska 11/13, n^o 1, 02-315 Warsaw, Poland;

7.1.2 Mr Krzysztof Spyra, residing at Ul. Gdanska, 39a/2, Warsaw, Poland;

7.2 Class B Directors:

7.2.1 Mr Herman Troskie, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;

7.2.2 Mr John Kleynhans, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

8. Miscellaneous

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 6, of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") so that it reads as follows:

"The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The directors shall be divided into Class A and Class B directors. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders".

Second resolution

The meeting decides to insert a new paragraph between the current 2nd and 3rd paragraphs of article 7 of the Articles, reading as follows:

"Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

Third resolution

The meeting decides to insert a new paragraph following the current paragraph 4 of article 7 of the Articles, reading as follows:

"Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolution shall be the date of the last signature."

Fourth resolution

The meeting decides to amend paragraph 3 of the current article 7 of the Articles so that it reads as follows:

"The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members, including at least one Class A and one Class B director, are present or represented by a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote."

Fifth resolution

The meeting decides to amend article 9 of the Articles so that it reads as follows:

"Towards third parties the corporation shall be, in all circumstances, bound by the joint signature of a Class A director together with the signature of a Class B director or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to article 10 hereof."

Sixth resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting to the first Wednesday in the month of June each year at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2008 and to amend the first paragraph of article 13 so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 10.00 a.m."

Seventh resolution

As a consequence of the above-mentioned 1. resolution, the meeting decides to divide the current Directors into class A and class B Directors as follows:

Class A Directors:

Mr Maurycy Kuhn, residing at Barska 11/13, n^o 1, 02-315 Warsaw, Poland;

Mr Krzysztof Spyra, residing at Ul. Gdanska, 39a/2, Warsaw, Poland;

Class B Directors:

Mr Herman Troskie, with professional address in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;

Mr John Kleynhans, with professional address in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Ask Investments S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 99.111) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 364 du 2 avril 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2443 du 27 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Yves CHAMPAGNON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les QUATRE CENT VINGT (420) Actions Ordinaires A et toutes les TROIS CENT TRENTE (330) Actions Ordinaires B sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 6, 1^{er} paragraphe des statuts de la Société («les statuts») pour lui donner la teneur suivante:

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront divisés en administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

2.- Insertion d'un nouveau paragraphe entre les paragraphes 2 et 3 actuels de l'article 7 des statuts, ayant la teneur suivante:

2.1 Tout administrateur peut participer à une assemblée du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion de l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.»

3.- Insertion d'un nouveau paragraphe après l'actuel paragraphe 4 de l'article 7 des statuts ayant la teneur suivante:

3.1 Des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire sont valables si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation sera faite par un seul ou plusieurs documents séparés. La date d'une telle résolution est celle de la dernière signature.»

4.- Modification de l'actuel paragraphe 3 de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un administrateur de la Catégorie A et au moins un administrateur de la Catégorie B, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax. Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

5.- Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Envers les tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de Catégorie A ensemble avec un administrateur de Catégorie B, ou par la signature de toute personne dont des pouvoirs spéciaux auront été conférés en vertu de l'article 10 des statuts.»

6. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et modification subséquente des statuts.

7. Conformément à la 1^{er} résolution ci-avant, de diviser les administrateurs actuels en des Catégories A et B comme suit:

Administrateurs de Catégorie A:

Mr Maurycy Kuhn, demeurant à Barska 11/13, no 1, 02-315 Varsovie, Pologne;

Monsieur Krzysztof Spyra, demeurant à Ul. Gdanska, 39a/2, Varsovie, Pologne.

Administrateurs de Catégorie B:

Monsieur Herman Troskie, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;

Monsieur John Kleynhans, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6, des statuts de la Société («les statuts») pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront divisés en administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe entre les paragraphes 2 et 3 actuels de l'article 7 des statuts, ayant la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à une assemblée du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion de l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe après l'actuel paragraphe 4 de l'article 7 des statuts ayant la teneur suivante:

«Des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire sont valables si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation sera faite par un seul ou plusieurs documents séparés. La date d'une telle résolution est celle de la dernière signature.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'actuel paragraphe 3 de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un administrateur de la Catégorie A et au moins un administrateur de la Catégorie B, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax. Les résolutions sont prises à la majorité des voix.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Envers les tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de Catégorie A ensemble avec un administrateur de Catégorie B, ou par la signature de toute personne dont des pouvoirs spéciaux auront été conférés en vertu de l'article 10 des statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et pour le première fois en 2008 et de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.»

Septième résolution

Conformément à la première résolution ci-avant, l'assemblée décide de diviser les administrateurs actuels en des Catégories A et B comme suit:

Administrateurs de Catégorie A:

Mr Maurycy Kuhn, demeurant à Barska 11/13, no 1, 02-315 Varsovie, Pologne;

Monsieur Krzysztof Spyra, demeurant à Ul. Gdanska, 39a/2, Varsovie, Pologne.

Administrateurs de Catégorie B:

Monsieur Herman Troskie, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer;

Monsieur John Kleynhans, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P-Y. CHAMPAGNON, A. SIEBENALER, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2008, Relation: LAC/2008/9186. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008044310/242/244.

(080048240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Lux Valentino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.764.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 février 2008 à 14.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Veillez noter que l'Administrateur de la société a changé l'adresse comme suit:

Bogers Matthijs, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2008044958/1084/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Sportfield International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 114.627.

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SPORTFIELD INTERNATIONAL 1 s.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, incorporated by deed enacted on February 28, 2006, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 114.627. The articles of association have been amended for the last time by deed enacted on May, 21, 2007.

The meeting is presided by Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of 29,350.-EUR (twenty-nine thousand three hundred fifty euros) so as to raise it from its present amount of 263,500.- EUR (two hundred sixty-three thousand five hundred Euro), to 292,850.- EUR (two hundred ninety thousand eight hundred fifty euros) by the issue of 1,174 (one thousand one hundred seventy-four) new shares having a par value of 25,- EUR (twenty-five euros) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2.- Subsequent amendment of Article 8.1 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 29,350.-EUR (twenty-nine thousand three hundred fifty euros) so as to raise it from its present amount of 263,500.- EUR (two hundred sixty-three thousand five hundred Euro), to 292,850.- EUR (two hundred ninety thousand eight hundred fifty euros) by the issue of 1,174 (one thousand one hundred seventy-four) new shares having a par value of 25,- EUR (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

The meeting decides to admit to the subscription of 1,174 (one thousand one hundred seventy-four) new shares:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, acting in its capacity as General Partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIPS I-XI (inclusive) and as agent of WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP, as follows:

	Increase Shares
Industri Kapital 2000 Limited Partnership I	131
Industri Kapital 2000 Limited Partnership II	121
Industri Kapital 2000 Limited Partnership III	154
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV	131
Industri Kapital 2000 Limited Partnership V	143
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI	23

Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII	97
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII	84
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX	110
Industri Kapital 2000 Limited Partnership X	94
Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI	85
Wavecrest Limited Partnership	1
TOTAL	1174

Intervention - Subscription - Payment

Industri Kapital 2000 Limited acting in its here above capacity, prenamed,
Here represented by Mrs Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by
virtue of a proxy;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Increase Shares	Increase Nominal EUR
Industri Kapital 2000 Limited Partnership I	131	3 275,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership II	121	3 025,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership III	154	3 850,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV	131	3 275,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership V	143	3 575,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI	23	575,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII	97	2 425,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII	84	2 100,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX	110	2 750,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership X	94	2 350,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI	85	2 125,00
Wavecrest Limited Partnership	1	25,00
TOTAL	1174	29 350,00

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 29,350.- EUR (twenty-nine thousand three hundred fifty euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend Article 8.1 first paragraph of the Articles of Association in order to give it the following content

8.1: "The Company's capital is set at 292,850.- EUR (two hundred ninety-two thousand eight hundred fifty euros), represented by 11,714 (eleven thousand seven hundred thirty fourteen) shares of 25.- EUR (twenty-five euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Sportfield International 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, constituée suivant acte reçu le 28 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 114.627. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 21 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 29,350,-EUR (vingt-neuf mille trois cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel de 263.500,- EUR (deux cent soixante-trois mille cinq cents euros) à 292,850-EUR (deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante euros) par l'émission de 1.174 (mille cent septante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 29.350,-EUR (vingt-neuf mille trois cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel de 263.500,- EUR (deux cent soixante-trois mille cinq cents euros) à 292.850,- EUR (deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante euros) par l'émission de 1.174 (mille cent septante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.174 (mille cent septante-quatre) nouvelles parts sociales:

Industri Kapital 2000 Limited, avec siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, agissant comme «General Partner» pour Industri Kapital 2004 GP, L.P., elle-même «General Partner» pour Industri Kapital 2000 Limited Partnership I-XI et en tant qu'agent de Wavecrest Limited Partnership, comme suit:

	Parts sociales
Industri Kapital 2000 Limited Partnership I	131
Industri Kapital 2000 Limited Partnership II	121
Industri Kapital 2000 Limited Partnership III	154
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV	131
Industri Kapital 2000 Limited Partnership V	143
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI	23
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII	97
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII	84
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX	110
Industri Kapital 2000 Limited Partnership X	94
Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI	85
Wavecrest Limited Partnership	1
TOTAL	1174

Intervention - Souscription - Paiement

Industri Kapital 2000 Limited, agissant en sa qualité ci-avant mentionnée prénommée,

Représentée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant une procuration, a déclaré souscrire 1.174 (mille cent septante-quatre) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

	Parts sociales	EUR
Industri Kapital 2000 Limited Partnership I	131	3 275,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership II	121	3 025,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership III	154	3 850,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV	131	3 275,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership V	143	3 575,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI	23	575,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII	97	2 425,00

Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII	84	2 100,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX	110	2 750,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership X	94	2 350,00
Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI	85	2 125,00
Wavcrest Limited Partnership	1	25,00
TOTAL	1174	29 350,00

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 29.350,- EUR (vingt-neuf mille trois cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.1.** Le capital social est fixé à 292.850,- EUR (deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante euros), représenté par 11.714 (onze mille sept cent quatorze) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 février 2008, Relation: LAC/2008/8435. — Reçu cent quarante-six euros et soixante-quinze cents (146,75. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008044816/211/185.

(080049420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.113.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of

"CitCor Franconia Erfurt S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.113, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 September 2007 (number 1919, page 92080) (the "Mémorial C"), and whose by laws have been amended by the undersigned notary on 27 December 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to reduce the Company's share capital by an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), so as to bring the share capital from one million five hundred thousand four hundred and ninety-four euro (EUR 1,500,494.-) down to one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and ninety-four euro (EUR 1,487,994.-) by cancellation of twelve thousand and five hundred (12,500) shares, having each a par value of one euro (EUR 1.-) currently held by the CitCor Residential Holdings S.à r.l., prenamed, sole shareholder of the Company and by reimbursement of twelve hundred and five hundred euro (EUR 12,500.-) to the Company's sole shareholder.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the general meeting of shareholders to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholder cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. "The Company's share capital is set at one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and ninety-four euro (EUR 1,487,994.-) represented by one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and ninety-four (1,487,994) shares with a par value of each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von

"CitCor Franconia Erfurt S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.113, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die am 27. Dezember 2007 geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 7. September 2007 (Nummer 1919, Seite 92080) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist. Die Satzung der Gesellschaft.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) herabzusetzen, um das Aktienkapital von derzeit einer Million fünfhunderttausendvierhundertundvierundneunzig Euro (EUR 1,500,494.-) auf eine Million vierhundertundsiebenundachtzigtausendneunhundertundvierundneunzig Euro (EUR 1,487,994.-) zu senken, durch die Einziehung von zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, zur Zeit von der vorgenannten CitCor Residential Holdings S.à r.l., Alleingesellschafter der Gesellschaft, gehalten, und durch die Rückerstattung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) an den Alleingesellschafter der Gesellschaft.

Rückzahlungsverzögerung: Der unterzeichnende Notar hat den Alleingesellschafter der Gesellschaft auf die Vorschriften von Artikel 69 des Luxemburger Gesetzes über Gesellschaften, mit Datum vom 10 August 1915, seitdem geändert,

hingewiesen, welche vorsehen, dass, um mögliche Gläubiger der Gesellschaft rechtlich zu schützen, die tatsächliche Rückzahlung an den Gesellschafter erst dreißig (30) Tage nach Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde im Mémorial C frei und ohne Rückgriff auf den Gesellschafter erfolgen kann.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorherigen Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million vierhundertundsiebenundachtzigtausendneuhundertundvierundneunzig Euro (EUR 1,487,994,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million vierhundertundsiebenundachtzigtausendneuhundertundvierundneunzig (1,487,994) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. Februar 2008, Relation: EAC/2008/1746. — Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer ff. (signé): OEHMEN.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044736/239/103.

(080049206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Horizon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.548.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044022/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07294. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

P.C. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.249.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONS MANGEN

ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008044097/750/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06747. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.